PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 DECEMBRE 2015 - 11 heures

Etaient présents *: M. le Maire, Mme ORDENER, MM. MULLER, BINDNER, Mme BOEGLEN, MM. BARBIAN, D'ANTONIO, ORDENER, Mme FRANCOIS, MM. BLECHSCHMIDT, KLOPP, Mmes CARL, BARBIAN, LABACH, MM. FINCK, DREISTADT, Mme ROUSTIT, M. GIL*

Excusés *: M. THIEL, Mmes ROUFF, HERRESTHAL*

Absents *: M. WAGNER, Mmes BAUM, MARMET, ALEXIS, WENDLING, MM. WILLEMAIN, REITER*

Ont donné procuration :
M. THIEL à M. le Maire
Mme ROUFF à Mme ORDENER
Mme HERRESTHAL à M. BINDNER
Mme WENDLING à M. GIL

M. le Maire souhaite la bienvenue aux membres présents et porte à la connaissance de l'assemblée le courrier de M. Jean-Marc LANG lui remettant sa démission de ses fonctions de conseiller municipal. M. GIL précise que M. LANG n'a pas démissionné pour raisons personnelles, mais à la demande du groupe « Pour Vous et Avec Vous » suite à des divergences politiques.

Au vu des délais, le conseiller suivant sera introduit lors de la prochaine séance.

M. le Maire rappelle que conformément à l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 15 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal « le délai de convocation ordinairement fixé à cinq jours francs peut en cas d'urgence être abrégé par le Maire sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le Maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au conseil municipal qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure».

M. le Maire expose les motifs qui l'ont conduit à réunir le conseil municipal en urgence afin de modifier le prix de vente de la Maison Familiale de Vacances de Haselbourg.

Vu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VALIDE, à l'unanimité, le caractère d'urgence de la présente séance :

Nombre de voix POUR 22

Point unique : Modification du prix de vente de la Maison Familiale de Vacances de Haselbourg

Par délibération du 30 novembre 2015 le Conseil Municipal avait modifié le montant de la vente du centre familial de vacances de Haselbourg en le portant à 487.000 €, les frais de notaire étant à la charge de la commune.

M. le Maire propose d'annuler la délibération du 30 novembre 2015 Point 15 et de revenir au prix de vente initial, tel que décidé par délibération de l'assemblée municipale du 24 juin 2015 point 12, à savoir 460.000 €, les frais de notaire étant à la charge des acquéreurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE

- *d'annuler la délibération du 30 novembre 2015 Point 15*
- *de valider la cession de ce bien immobilier au profit de MM. LAUER Eric et GRIMMER Philippe pour un montant de 460.000 €*
- *de confier à Me LANG, notaire à ST AVOLD, la rédaction de l'acte de vente, les frais de notaire étant à la charge des acquéreurs*
- *d'autoriser M. le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document pouvant s'avérer nécessaire à la réalisation de cette cession*

Nombre de voix POUR	*18*
Nombre d'ABSTENTIONS	*4 (M. Gil, Mme Wendling, M. Dreistadt, Mme Roustit)*

Séance levée à 11h15